

Conseil d'administration
Vingt-troisième session
4-5 novembre 2015
Salle de conférences Kofi Annan
Bâtiment de l'ONUSIDA
Genève, Suisse

Résolution N° 8

Mandat du Vice-Président

Rappelant la résolution EB10/2009/R16, dans laquelle le Conseil a nommé le Chili pour remplir les fonctions de Vice-Président pour une durée indéterminée et notant que les représentants désignés par le Chili ont occupé les fonctions de Vice-Président de façon continue depuis 2009 ;

Notant que l'article E.23.e) du Règlement intérieur du Conseil définit les modalités de l'élection du Président et du Vice-Président du Conseil et stipule que « le mandat du Président et du Vice-Président du Conseil prend fin à compter de l'ajournement de la première session ordinaire du Conseil d'administration de la troisième année suivant leur élection » ;

Rappelant que conformément au Règlement intérieur du Conseil, au cours de la dix-huitième session du Conseil d'administration d'UNITAID, le Conseil a élu le Dr Philippe Douste-Blazy, Président du Conseil pour un mandat prenant fin à compter de la clôture de la première session ordinaire du Conseil de 2016;

Félicitant de son importante contribution en qualité de Vice-Président le Dr Guy Fones, représentant le plus récent désigné par le Chili ;

Le Conseil décide que le mandat du Vice-Président actuel prendra fin en même temps que celui du Président, c'est-à-dire à la clôture de la première session ordinaire du Conseil en 2016. Un nouveau Vice-Président devra donc être sélectionné par le Conseil au cours de cette session.

Marta Maurás Pérez Vice-Présidente du Conseil d'administration d'UNITAID